

Renvoi au comité des Finances du don offert par le citoyen Robert, secrétaire-greffier de la commune de Menerbes (Vaucluse) au nom de son fils de la gratification en qualité de membre de la congrégation de l'Oratoire, lors de la séance du 11 vendémiaire an III (2 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité des Finances du don offert par le citoyen Robert, secrétaire-greffier de la commune de Menerbes (Vaucluse) au nom de son fils de la gratification en qualité de membre de la congrégation de l'Oratoire, lors de la séance du 11 vendémiaire an III (2 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVIII - Du 3 vendémiaire au 17 vendémiaire an III (24 septembre au 8 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1994. p. 213;
https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1994_num_98_1_16884_t1_0213_0000_7

Fichier pdf généré le 07/10/2019

entre les membres dépend l'unité de l'action du gouvernement. La force commune, la personne et les biens de chaque associé sont dans les mains du corps qui gouverne et qui est chargé de protéger et défendre; les sacrifices sont un devoir dans une république.

Nous nous félicitons avec la France d'obéir aux loix que vous avez rendues depuis l'époque du 9 thermidor.

Déjà les arts et les sciences entendent dans cette enceinte la voix de leurs amis, et cette voix ne sera plus étouffée. Le commerce va renaître de ses cendres, sous la main de la confiance et des encouragemens; l'économe industrie ne craindra plus les cachots et la mort; les manufactures de Lisieux étaient dans un état de souffrance et bientôt l'ouvrier laborieux reprenant son travail bénira son pays et les législateurs. Un seul génie va présider à l'éducation nationale et partout on reconnaîtra ce mouvement qui portera dans toutes les parties de la république l'instruction, la sagesse et la morale. L'esprit public ne sera plus comprimé par la volonté d'un tyran et de ses subalternes, et, à cet état d'anéantissement et d'effroi, on voit déjà succéder cette douce sérénité qu'inspirent la justice et la confiance.

Le peuple français est humain, jamais son cœur n'accepta la proscription. Les usurpateurs seuls amènent ou choisissent les temps de troubles pour faire passer, à la faveur de l'effroi public, des loix destructives, que le peuple n'adopterait jamais de sang froid : aussi voit-on les chefs d'une inquisition, trop longtemps prolongée, s'agiter en tout sens, créer des dangers, accuser, dénoncer des chimères, pour appeler encore, s'il était possible, la terreur au secours de la royauté.

Qui le croirait? on ose calomnier vos travaux et on essaye de faire circuler le venin dans les départemens. En apparence l'opinion est encore chancelante, parce que le premier état de stupeur n'est pas encore entièrement dissipé; mais tous les cœurs sont pour la représentation nationale; eh! quel est le républicain qui pourrait penser autrement? L'ordre social est un droit sacré qui sert de base à toutes les obligations de l'homme dans un gouvernement libre. Ceux-là qui voudraient s'affranchir de leur respect envers les dépositaires de l'autorité et voudraient propager leur système de résistance, ceux-là doivent être frappés de l'anathème national.

Nous avons aussi entendu dans le sein de notre société populaire des correspondances d'autres sociétés populaires calomnier la révolution du 9 thermidor, en criant qu'elle a été l'époque du triomphe des factions. Est-ce donc parce qu'aucun parti ne peut se l'attribuer et qu'elle est l'ouvrage de la Convention nationale? Nous avons aussi entendu dire que l'aristocratie levait la tête dans nos sections? Était-ce donc pour diviser les citoyens entre eux? Était-ce pour opposer la société populaire au peuple même? Ils demandèrent que leurs allégations vous fussent présentées sous l'aspect d'une vérité effrayante; mais nous nous sommes détournés, nous avons reconnu l'atro-

cité des calomnies, et à l'instant tous les perturbateurs ont été renversés. Tous les citoyens de Lisieux se sont serrés, se sont unis de principe et de sentiment; leur vœu a été *la fraternité ou la mort*, et ils se sont ralliés tous à la Convention pour ne jamais s'en désunir. Ce moment était beau pour les âmes sensibles, il fut terrible pour les traîtres. Lorsque nous comparons l'exemple de Marseille, nous frémissons des dangers que nous avons courrus!...

Trop longtemps la liberté a été aux prises avec la tyrannie; trop longtemps les poignards des factions ont été levés sur la tête des représentans du peuple; trop longtemps le peuple a été livré aux fluctuations de parti; trop longtemps on a soufflé le feu de la guerre civile; trop longtemps enfin on a tenté d'usurper l'autorité nationale. L'heure est sonnée, il faut que cette lutte cesse. A la Convention seule appartient d'être dépositaire de la souveraineté du peuple; à la Convention seule appartient la confiance du peuple; et le peuple est là pour environner la Convention.

Continuez, citoyens représentans à mettre en pratique les grands principes de gouvernement. Que la Convention nationale soit sublime, comme le peuple qu'elle représente; que les sceptres, les couronnes, les intrigues et les factions viennent en même temps se briser à ses pieds. Jetez toujours des regards d'intérêt sur la masse du peuple; le peuple attend de vous seuls son salut, son bonheur et sa liberté.

Suivent trois pages et demie de signatures.

10

La société populaire de Rosay, département de Haute-Saône, assure la représentation nationale de son dévouement à la liberté; elle se plaint des entraves mises à l'agriculture pendant la tyrannie de Robespierre, et propose des moyens de régénération.

Renvoyé au comité de Commerce et approvisionnements (13).

11

Le citoyen Robert, secrétaire-greffier de la commune de Menerbes, district d'Avignon [Vaucluse], fait don à la patrie, au nom de son fils Barthelemy-Xavier Robert, de la gratification qui lui est accordée, en sa qualité de membre de la ci-devant congrégation de l'Oratoire.

Mention honorable, insertion au bulletin et le renvoi au comité des Finances (14).

(13) P.-V., XLVI, 221.

(14) P.-V., XLVI, 221. *Bull.*, 16 vend. (suppl.).